

SECURITY NEWS N°67 – 31 janvier 2008

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Préparée par Arnaud Belleil et Herwann Perrin

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.security.com/site/PubNews2008.php>

SOMMAIRE :

Le dossier du mois : Google et la privacy

Faut-il avoir peur de GoogleClick ?

Google/DoubleClick : les craintes des défenseurs de la vie privée

Google/DoubleClick : les craintes des associations de consommateurs

Des collaborateurs de Google parlent de privacy sur YouTube

Brevet pour la reconnaissance du texte dans les images

Google Health : un premier aperçu

Nationaliser Google ?

Un peu d'humour

Administration électronique

Le Forum des droits publie un rapport sur les machines à voter

Centres d'appels administratifs et exclusion sociale

Le rapport Attali et la e-administration

Juridique

Le Comité Balladur pour un « défenseur des droits fondamentaux »

La Cnil précise sa position sur les empreintes digitales

Archivage et traçabilité

L'archivage des e-mails

Projet de loi relatif aux archives

Indexation collaborative des archives

Identité Numérique

Réputation en ligne

Digital Footprints

Yahoo adopte l'identifiant unique OpenID

A découvrir

Protection du patrimoine informationnel

Fiche pratique sur la dématérialisation des factures

Evènements

Apparaître, paraître, disparaître : pratiques de l'identité numérique

Université des Correspondants Informatique et Libertés

ANNONCE :

PIL@E prêt pour la phase pilote

PIL@E, plateforme d'archivage des documents nativement électroniques produits par l'Etat va entrer en phase de test. La Direction des Archives de France a confié la conception et la réalisation du projet à Security.com.

En savoir plus : <http://www.demateriel.com/?p=421#more-421f>

LE DOSSIER : GOOGLE ET LA PRIVACY

Faut-il avoir peur de GoogleClick ?

Le projet d'acquisition de DoubleClick par Google suscite de nombreuses craintes de la part des défenseurs de la vie privée. Certes, Google n'est pas un monstre Orwellien dont le projet secret serait de surveiller tous les habitants de la planète. La firme de Mountain View restera pourtant durablement interpellée sur les questions de protection des données en raison d'une triple particularité : la domination dans le secteur des moteurs de recherche, l'étendue de ses nouvelles activités dans le domaine de l'internet et la nature de son modèle économique.

☞ Lire la suite : <http://www.cecurity.com/site/PubArt200801.php>

Google/DoubleClick : Les craintes des défenseurs de la vie privée

Marc Rotenberg, Directeur d'EPIC (*Electronic Privacy Information Center*), organisation américaine de défense de la vie privée, détaille dans une interview à Computerworld les raisons de son opposition au projet d'acquisition de DoubleClick par Google. L'ensemble constitué par les deux sociétés permettrait de façonner le profil le plus complet des utilisateurs d'Internet avec pratiquement aucune limite légale sur la façon dont les données pourraient être employées. Marc Rotenberg s'inquiète notamment de la discrétion de Google qui n'expose pas ce qu'elle envisage de faire avec la société absorbée. Cette interview est également l'occasion pour lui de mettre l'accent sur un volet méconnu de la protection de la vie privée à savoir, au-delà des données elles-mêmes, les systèmes d'aide à la décision qui reposent sur l'exploitation de ces données.

Source : Computerworld – Date : 20 décembre 2007 – Auteur : Patrick Thibodeau

☞ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.computerworld.com/action/article.do?command=viewArticleBasic&articleId=9053799>

Google/DoubleClick : Les craintes des associations de consommateurs

Différentes associations européennes de consommateurs au nombre desquelles figure le BEUC (Bureau Européens des Unions de Consommateurs) ont adressé une lettre à Neelie Kroes, la commissaire européenne chargée de la concurrence, pour détailler les raisons de leur hostilité au projet de fusion Google/DoubleClick. Ce courrier du 18 décembre 2007 complète une première lettre adressée le 27 juin de la même année. Classiquement pour un dossier qui concerne la concurrence, il est question d'impacts négatifs sur les prix. La question de la privacy est également très présente. Dans le régime de concurrence qui subsiste encore aujourd'hui, la protection de la vie privée est devenue un facteur de différenciation et l'ensemble du secteur des moteurs de recherche est engagé dans une véritable « course à la privacy » (*privacy race*). Les auteurs de la lettre développent l'argument selon lequel Google, une fois l'acquisition réalisée, ne sera plus incitée à poursuivre ses efforts en matière de protection de la vie privée car la société bénéficiera alors d'un quasi-monopole.

Source : Journal du Net – Date : 9 janvier 2008 – Auteur : Baptiste Rubat du Merac

☞ Lien de l'article : <http://www.journaldunet.com/ebusiness/publicite/actualite/0801/080109-google-doubleclick-beuc.shtml>

☞ Le courrier adressé par les associations de consommateurs au commissaire européen (en anglais) : <http://www.democraticmedia.org/files/beucgoog12=07ltr.pdf>

☞ L'ONG britannique Privacy International développait la même thèse selon laquelle seule une concurrence soutenue favorise les innovations dans le domaine de la privacy dans un courrier du 5 novembre 2007 également adressé à Neelie Kroes (en anglais) :

<http://www.privacyinternational.org/issues/compliance/lettertocommissionerkroes.pdf>

Des collaborateurs de Google parlent de privacy sur YouTube

C'est une opération de communication particulièrement originale qui est menée par Google. Des collaborateurs de l'entreprise ont posté des vidéos amateurs sur YouTube pour aborder le sujet de la privacy. Dans bien des cas il s'agit d'expliquer aux utilisateurs comment mettre en œuvre les

fonctionnalités protectrices des données personnelles des différents produits de Google. Le message implicite semble être le suivant : pour Google, la privacy est très importante mais il appartient à chaque utilisateur d'en définir le niveau approprié.

Source : News.com – Date : 20 décembre 2007 – Auteur : Elinor Mills

☒ Lien de l'article (en anglais) : http://www.news.com/8301-10784_3-9836950-7.html

Brevet pour la reconnaissance du texte dans les images

Un brevet de Google rendu public début 2008 est susceptible de soulever de nouvelles questions relatives à la protection de la vie privée face à la sophistication des applications de géolocalisation. Le brevet en question porte sur la reconnaissance automatique de textes dissimulés au sein d'une image ou d'une vidéo. Les applications envisagées concernent l'extraction des noms de rues ou d'immeubles permettant de resituer la localisation d'une image. Google précise toutefois que les brevets déposés ne donnent pas systématiquement lieu à la mise en œuvre de la technologie.

Source : InformationWeek – Date : 4 janvier 2008 – Auteur : Thomas Claburn

☒ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.informationweek.com/news/showArticle.jhtml;jsessionid=H1Y5LJQCRW4VUQSNDLRSKH0CJUNN2JVN?articleID=205208105&subSection=News>

Google Health : un premier aperçu

Google – tout comme Microsoft – prévoit de développer rapidement un service en ligne pour les dossiers médicaux des particuliers. Les données de santé étant particulièrement sensibles, l'incursion de Google dans ce secteur suscitera inévitablement des interrogations voire de vives critiques. Il est déjà possible de se faire une idée du type de service que Google souhaite mettre en œuvre en découvrant la version bêta de la page d'accueil du service Google Health.

☒ Découvrir la page d'accueil en version Bêta (en anglais) : <http://blogoscoped.com/archive/2008-01-23-n83.html>

Nationaliser Google ?

Dans le cadre d'une longue interview accordée à Libération, Gerrt Lovink, activiste néerlandais du Net affirme que « *La quantité de données privées qu'une compagnie comme Google collecte sur nous est sans précédent. La situation va empirer à un point tel que la seule option qui restera sera de «nationaliser» ou de «socialiser» Google.* ». Une proposition radicale qui s'appuie sur des convictions fortes : « *L'anonymat n'est plus qu'une notion nostalgique* » ou encore « *Nous ne savons pas garder nos secrets et l'équipement numérique facilite cette tendance d'autorévélation comme jamais* ».

Source : Libération – Date : 12&13 janvier 2008 – Auteur : Marie Lechner

☒ Lien de l'article : <http://www.liberation.fr/transversales/weekend/303372.FR.php>

Un peu d'humour

On doit pouvoir aussi en rire.

Une vidéo de deux minutes en anglais : <http://www.2803.com/internet/google-big-brother/>

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Le Forum des droits publie un rapport sur les machines à voter

Le Forum des droits sur l'internet (FDI) a bouclé le 11 décembre 2007 un document public consacré au vote électronique. Ce rapport intermédiaire dresse le bilan de l'usage des machines à voter par les collectivités pour les élections politiques. Il est essentiellement fondé sur les informations détaillées communiquées par de nombreuses collectivités, ce qui en fait à la fois l'intérêt et la limite. Les collectivités dressent un bilan « globalement positif » mais, comme le souligne Stéphane Grégoire,

juriste au FDI et rapporteur du groupe de travail, elles « *aimeraient avoir un soutien plus affirmé des pouvoirs publics* » et plus précisément du ministère de l'Intérieur. On découvrira également que la réduction des coûts ne peut être considérée comme l'objectif prioritaire pour l'adoption des machines à voter. Le rapport évoque enfin quelques pistes en matière de confiance et de sécurité. Elles ont vocation à être approfondies dans la suite des travaux du FDI.

Source : 01Net – Date : 18 décembre 2007 – Auteur : Arnaud Devillard

■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/editorial/367607/machine-a-voter-premier-retour-d-experience-positif/>

■ Accéder au rapport (32 pages) : http://www.foruminternet.org/institution/espace-presse/communiques-de-presse/IMG/pdf/20071214_rapport_intermediaire_GT_vote_electronique_FDI_final_.pdf

Arnaud Belleil, Directeur Associé de Cecurity.com, est membre du groupe de travail vote électronique du Forum des droits sur l'internet.

Centres d'appels administratifs et exclusion sociale

Les appels surtaxés pour l'accès aux centres d'appels de la sphère publique vont progressivement disparaître notamment pour les appels à destination de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ou les Caisse nationales d'allocations familiales (CNAF). Cette actualité – considérée comme une demi-mesure par UFC-Que Choisir – pose la question de l'accès aux services publics pour les populations disposant de faibles revenus. Une étude qualitative réalisée par une importante association britannique de consommateurs, *The National Consumer Council*, dresse en la matière un constat accablant. Pour les plus pauvres, les centres d'appels administratifs sont non seulement coûteux, ils sont aussi inefficaces. Il faut se souvenir qu'une des promesses initiales de la e-Administration était de faciliter l'accès à l'administration.

Source : 01Net – Date : 16 janvier 2008 – Auteur : Philippe Cruzillacq

■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/editorial/369654/vers-la-fin-des-numeros-surtaxes-dans-les-administrations/>

Source : KabletNet – Date : 8 janvier 2008

■ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.kablet.net/kd.nsf/Frontpage/030696C3B06A5128802573CA0042A99A?OpenDocument>

Le rapport Attali et la e-administration

Moins spectaculaire que la disparition des départements ou l'ouverture à la concurrence des professions réglementée, la e-administration n'a pas été oubliée parmi les 316 mesures préconisées par la Commission Attali. Les auteurs rappellent que les programmes d'administration électronique ne sont porteurs de gains de productivité que s'ils s'accompagnent d'une transformation des procédures. Le rapport précise que le canal internet devrait être privilégié pour les relations entre administrations publiques et citoyens. 10 grands programmes d'administration électronique, dont la justice numérique ou la numérisation du patrimoine culturel, devraient être lancés pour obtenir 15 milliards d'euros d'économie par an. Enfin, la Commission envisage, avec l'aval de la Cnil, l'établissement d'un « *compte administratif numérique pour chaque citoyen* ». Une nouveauté qui ressemble furieusement au coffre-fort électronique du citoyen annoncé dès l'été 2001.

■ Télécharger le rapport (la e-administration est abordée aux pages 187 à 189) :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000041/index.shtml>

JURIDIQUE

Le Comité Balladur pour un « défenseur des droits fondamentaux »

Le Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Vème République (ou Comité Balladur) a rendu son rapport au Président de la République le 29 octobre 2007. Parmi le 77 propositions formulées par le Comité celle qui porte le numéro 76 mérite

d'être soulignée. Elle concerne l'institution d'un « Défenseur des droits fondamentaux reprenant notamment tout ou partie des attributions (...) de la CNIL ». Toujours selon la proposition du Comité il serait élu pour six ans par l'Assemblée nationale à la majorité des trois cinquièmes. Réagissant à cette idée, Alex Türk, Président de la Cnil, a exprimé ses « inquiétudes ».

☛ Lire la proposition 76 du Comité : <http://www.comite-constitutionnel.fr/actualites/?mode=details&id=48>

Source : News.fr – Date : 17 janvier 2008

☛ Lien de l'article : <http://www.news.fr/actualite/societe/0,3800002050,39377494,00.htm>

La Cnil précise sa position sur les empreintes digitales

La Cnil a rendu public le 27 décembre 2007 une communication « relative à la mise en oeuvre de dispositifs de reconnaissance par empreinte digitale avec stockage dans une base de données ». Dans ce dossier l'Autorité précise sa doctrine pour les traitements biométriques qu'elles considèrent comme particulièrement sensibles. Un des critères majeurs pour obtenir une autorisation de la part de la Cnil réside dans un impératif de sécurité qui dépasse l'intérêt strict de l'organisme qui met en oeuvre le dispositif biométrique. Envisageables pour des sites classés secret défense ou Sevezo, ils ne pourront pas en revanche être mis en oeuvre pour des salles informatiques « classiques ». En 2007, la Cnil a traité 53 demandes d'autorisation pour des traitements reposant sur la reconnaissance des empreintes digitales avec enregistrement de celles-ci dans une base de données. 21 ont été refusées.

☛ Accéder au document (12 pages) : <http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/CNI-biometrie/Communication-biometrie.pdf>

ARCHIVAGE ET TRAÇABILITE

L'archivage des e-mails

Le groupe de travail archivage électronique de l'AAF (Association des Archivistes Français) a rendu public le 3 janvier 2008 une fiche conseil consacrée à la question de l'archivage des e-mails. Un document synthétique de trois pages qui détaille les trois étapes d'un tel chantier en listant à chaque fois les avantages attendus et les contraintes à prendre en compte.

☛ Lire la fiche archivage des e-mails :

http://www.archivistes.org/IMG/pdf/Fiche_conseil_archivage_des_e_mails_vf.pdf

☛ En juin 2007, le même groupe avait produit un document de 11 pages intitulés « Qu'est-ce que l'archivage électronique ? » : http://www.archivistes.org/IMG/pdf/Fiche_definition_AE_v15.pdf

Projet de loi relatif aux archives

Le Sénat a adopté en première lecture le 8 janvier 2008 le projet de loi relatif aux archives. Les sénateurs ont à cette occasion adopté des amendements visant à favoriser la diffusion en ligne des archives et à mieux protéger le droit à la vie privée. Le délai de communication pour les documents touchant à la vie privée a été porté de 50 à 75 ans.

Source : Le Village de la Justice – Date : 11 janvier 2008 – Auteur : Commission des lois du Sénat

☛ Lien de l'article : <http://www.village-justice.com/articles/Projet-archives-Senat-renforce,3169.html>

☛ En savoir plus sur le projet de loi : <http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-471.html>

Indexation collaborative des archives

Flickr, célèbre site de partage de photos, propose à ses utilisateurs de participer à l'indexation d'archives issues de la collection du Congrès américain.

Source : News.fr – Date : 18 janvier 2008

☛ Lien de l'article : <http://www.news.fr/actualite/culture-loisirs/0,3800002043,39377584,00.htm>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Réputation en ligne

Dans un article très complet TechCrunch analyse le secteur émergent de la réputation en ligne et propose une pertinente segmentation en classant les acteurs en quatre catégories : les services d'identification vérifiés, les agrégateurs de contenus, les systèmes de notations et, enfin, les « sentinelles et nettoyeurs ». En conclusion, Ouriel Ohayon indique qu'un acteur pourrait devenir immédiatement le leader de ce secteur s'il acceptait d'ouvrir son propre système de notation. Il s'agit d'eBay.

Source : TechCrunch – Date : 20 novembre 2007– Auteurs : Ouriel Ohayon & Fred Bordage

■ Lien de l'article : <http://fr.techcrunch.com/2007/11/27/fr-reputation-en-ligne-cest-parti>

Digital Footprints

L'organisme américain Pew Internet a rendu public le 16 décembre 2007 un rapport intitulé « *Digital Footprints* » consacré à la gestion de l'identité en ligne. Le document fourmille de chiffres sur les opinions ou pratiques et l'on apprend ainsi qu'un utilisateur d'Internet sur 10 occupe un poste qui nécessite une forme d'auto-promotion en ligne ou que 6% des adultes ont déjà tenté de faire retirer un contenu en ligne les concernant. Le rapport établit une distinction entre les données rendues disponibles par l'intervention de la personne concernées (*Active Digital Footprint*) et celles qui sont accessibles sans action préalable de sa part (*Passive Digital Footprint*). Il propose enfin une typologie en quatre populations distinctes face à la question de la gestion de leur propre identité et ligne.

■ Accéder au rapport (42 pages en anglais) :

http://www.pewinternet.org/pdfs/PIP_Digital_Footprints.pdf

Yahoo adopte l'identifiant unique OpenID

Yahoo adopte le système open source d'authentification unique (*Single Sign On*) OpenID qui permet à un utilisateur d'accéder à tous les sites utilisant ce dispositif. Concrètement, Yahoo aura la possibilité d'attribuer à près de 250 millions de ses utilisateurs une URL unique qui pourra être utilisée comme mot de passe non seulement sur Yahoo mais aussi sur les autres sites partenaires d'OpenID. L'objectif est d'éviter la multiplication des identifiants et mots de passe particulièrement pénibles à gérer pour les internautes.

Source : VNUnet – Date : 18 janvier 2008

■ Lien de l'article :

http://www.vnunet.fr/fr/news/2008/01/18/un_identifiant_unique_openid_pour_yahoo_et_blogger

■ En savoir plus sur OpenID (pages 12 et 13) :

http://www.identitesactives.net/files/CRFedId1_18122007.pdf

A DECOUVRIR

Protection du patrimoine informationnel

La FedISA (Fédération de l'ILM, du Stockage et de l'Archivage) et le CIGREF ont rendu public leur Livre Blanc « Protection du patrimoine informationnel » daté de 2007. Le thème choisi permet d'établir un lien entre deux domaines jusqu'ici distincts : l'archivage électronique et l'intelligence économique. Le document est structuré en 10 fiches pratiques, techniques ou juridiques qui abordent des thèmes tels que « traçabilité/preuve », « Pérennité/archivage » ou « Obligations et responsabilités de l'entreprise et du chef d'entreprise ». Cette dernière fiche aborde notamment les obligations découlant de la loi Informatique et Libertés.

■ Télécharger le Livre Blanc Protection du patrimoine informationnel (66 pages) : <http://www.alain-bensoussan.com/documents/248848.pdf>

Fiche pratique sur la dématérialisation des factures

L'APECA (Association des Professionnels Européens de la Carte d'Achat) diffuse en ligne, depuis la fin de l'année 2007, une fiche pratique à destination des fournisseurs sur la mise en œuvre de la dématérialisation fiscale des factures.

■ Lire la fiche pratique (4 pages) : http://www.association-apeca.org/repupload/upload-apeca/pdf/apeca_fichen7_1207.pdf

EVENEMENTS

Apparaître, paraître, disparaître : pratiques de l'identité numérique

La FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) organise le 12 février 2008 à Paris un atelier sur le thème « *Apparaître, paraître, disparaître : pratiques de l'identité numérique* ». L'atelier sera l'occasion d'étudier les stratégies de visibilité, joignabilité, anonymat, valorisation, réputation développées par les utilisateurs de services en ligne.

■ Renseignements et inscription (atelier de travail est réservé en priorité aux adhérents et partenaires de la Fing) : <http://www.identitesactives.net/?q=atelier-pratiques-de-l-identite-numerique>
Cecurity.com est partenaire associés du programme Identités Actives

Université des Correspondants Informatique et Libertés

La deuxième Université des Correspondants Informatique et Libertés organisée par l'AFCDP (Association Française des Correspondant à la Protection des Données à caractère Personnel) se tiendra le 7 février 2007 à Paris. Initialement prévue mi-novembre, la date de la journée a été modifiée en raison du mouvement de grève dans les transports en commun. Au programme, figure notamment une intervention de la Cnil sur le thème de la cybersurveillance sur le lieu de travail.

■ Programme et inscription (réservée aux adhérents) : <http://www.lemachin.net/afcdp/Universite-d-Automne-des-CIL>
Cecurity.com participera à cette manifestation avec une intervention sur le thème « archivage électronique et protection des données à caractère personnel ».

Retrouvez tous les jours, notre revue de presse privacy sur :
<http://www.cecurity.com>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :
<mailto:news@cecurity.com>
Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Email news@cecurity.com
Web <http://www.cecurity.com>
Tel 01 56 43 37 36